Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_183_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE SEPT JUILLET, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 1er juillet 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Véronique DELAÎTRE, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Serge GUINARD, Jean-Luc COUËLLAN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Véronique DELAÎTRE

Délibération n°2026-183

Membres en exercice : 20 Présents : 18 Absents : 2 Pouvoirs : 0

ENFANCE JEUNESSE
CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CAP A CITE
ANNEE 2026-2027

La communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer a obtenu le label « Structure d'Accueil » de volontaires du Corps Européen de Solidarité *(CES)* à compter du 06 mai 2024 jusque fin décembre 2027. Il est décerné par l'agence Nationale Erasmus.

Pour accueillir des volontaires, Lamballe Terre & Mer doit être accompagnée par une structure coordinatrice, en l'occurrence l'association Cap à Cité. L'association Cap à Cité a obtenu le label de qualité « coordination de structures partenaires » en 2022, accueille des volontaires depuis 2004, organise des chantiers jeunesse/séjours européens depuis 2014 et est adhérente du réseau Info jeune des Côtes d'Armor.

Le contrat de partenariat a pour objet de définir les rôles des différents acteurs, la durée et les conditions de l'accueil, sur le plan administratif et financier et l'accompagnement du volontaire. La structure de coordination de l'accueil association Cap à Cité coordonne l'administration du budget alloué par l'Agence Française du programme Erasmus+. L'association Cap à Cité s'engage à fournir régulièrement des bilans financiers du projet d'accueil. Le projet d'accueil d'un volontaire sur l'année scolaire 2026-2027 représente un budget de 12 620,50 €, financé à hauteur de 12 077 € par ERASMUS+, soit un reste à charge pour l'agglomération de 543,50 €.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_183_DELIB-DE

Les missions envisagées pour l'accueil du volontaire :

- Promouvoir les mobilités européennes, les découvertes de nouvelles cultures via notamment des interventions en milieu scolaire, la ludothèque, le centre social intercommunal La Boussole,
- Proposer de nouvelles animations (ateliers CV en anglais, débats),
- Contribuer à la promotion de la culture européenne comme la fête de l'Europe,
- Intervenir les mercredis et/ou pendant les vacances dans les ALSH 3-11 ans et dans les espaces jeunes 11-17 ans,
- Accompagner des projets de jeunes.

Ces missions réalisées par le jeune volontaire européen vont également permettre de répondre à l'axe 3 de la Stratégie Familles 2026-2030 de Lamballe Terre & Mer qui vise à : « Approfondir la connaissance des jeunesses pour les accompagner » : renforcement du partenariat, accompagner l'autonomie et favoriser l'accès des jeunes aux différentes formes de mobilités et notamment internationale.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2026-053 du 05 mai 2026 relatives aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment en matière de conventionnement pour Signer toutes conventions ou contrats annuels y compris les conventions avec les associations dans la limite de 50 000 € HT, *(hors subvention)*,

Considérant le projet de convention, transmis aux membres du Bureau,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE le partenariat avec l'association Cap à Cité pour l'année 2026-2027 en tant que structure coordinatrice d'accompagnement d'accueil de volontaires du corps européen de solidarité,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 10/07/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

